

STRATEGIE RENDEMENT OBLIGATAIRE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

SUNNY ASSET MANAGEMENT



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Rapport du commissaire aux comptes	16
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	21
Actif	21
Passif	22
Compte de résultat	23
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	26
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	27
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	32
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	33
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	34
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	35
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	35
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	37
Exposition directe sur le marché des devises	38
Exposition directe aux marchés de crédit	39
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	40
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	41
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	42
Créances et dettes - ventilation par nature	42
Frais de gestion, autres frais et charges	43
Engagements reçus et donnés	45
Acquisitions temporaires	45
Instruments d'entités liées	46
Détermination et ventilation des sommes distribuables	47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	49
Inventaire des actifs et passifs	51
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	54
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	57

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	57
Synthèse de l'inventaire	58
Comptes annuels au 29/12/2023	59
Informations SFDR	80

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT, 85 rue Jouffroy d'Abbans -75017 Paris
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT, 85 rue Jouffroy d'Abbans -75017 Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	FORTIS MAZARS 61, rue Henri Regnault. 92075 Courbevoie, France. Représenté par Gilles Dunand Roux.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation.

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

STRATEGIE RENDEMENT OBLIGATAIRE (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

L'objectif de gestion de STRATEGIE RENDEMENT OBLIGATAIRE (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

Indicateur de référence :

Historique de l'indicateur de référence :

Depuis la création l'Euribor 3 mois plus 2%

L'Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR) est basé, dans la mesure du possible, sur des transactions du marché monétaire en euros reflétant 5 termes : 1 semaine, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois. Il repose sur les contributions d'un panel d'établissements de crédit qui participent activement au marché monétaire en euro. Tous les contributeurs sont tenus de respecter les exigences détaillées dans le code de conduite de l'EURIBOR, en particulier pour les aspects liés à leurs procédures de contribution. Il est diffusé chaque jour « Target » à partir de 11H C.E.T et disponible au grand public 24 heures plus tard.

L'Euribor est un taux calculé et diffusé par l'EMMI, European Money Markets Institute. La FSMA, Financial Services and Markets Authority, l'autorité de régulation des marchés financiers belge, a autorisé le 2 juillet 2019 l'EMMI pour l'administration de l'Euribor. L'Euribor est enregistré à l'ESMA depuis le 4 juillet 2019. Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence l'Euribor 3 mois plus 2%, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

Stratégie d'investissement :**6.1. Description des stratégies utilisées**

Le FCP STRATEGIE RENDEMENT OBLIGATAIRE met en œuvre une stratégie orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille. Ce portefeuille obligataire pourra donc avoir avec une faible rotation dans le temps.

La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les types d'obligations qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le process de gestion se décline comme suit :

1. Etablissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- la croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...);
- analyse des composantes du PIB ;
- l'inflation anticipée ;
- la politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- l'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- l'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

A l'issue de cette analyse, un scénario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

2. Détermination des sociétés pouvant le mieux profiter du scénario identifié et des tendances retenues.

Analyse avec la base de données propriétaire de plus de 400 noms de sociétés, notamment sur les critères suivants :

- nature et poids de l'endettement,
- expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance,
- croissance et stabilité des résultats dans le temps, dont les risques en matière de durabilité
- évolution des free cash flows,
- secteur d'activité cyclique ou pas,
- opérations capitalistiques éventuelles,
- sensibilité aux taux d'intérêt.

3. Détermination des caractéristiques techniques des sociétés.

- nature des obligations émises (Taux fixes, Taux variables, Hybrides, convertibles...),
- émissions essentiellement en Euro,
- durée de vie de l'emprunt,
- subordination des émissions,
- notation des émissions,
- existence de call-put.

4. Analyse de la cherté de l'obligation

Une fois les 3 étapes du processus achevées, Il convient de déterminer si l'obligation est chère ou pas, en analysant notamment la dissymétrie du risque (gain escompté versus la perte potentielle) et si le prix de marché est conforme à l'objectif de gestion du fonds.

5. Construction du portefeuille

Cette phase consiste à partir des analyses menées au préalable à constituer le portefeuille, ce dernier devant coller en durée de vie et rotation au scénario macro-économique car nous privilégions la conservation des obligations jusqu'à leur terme.

6. Suivi du risque émetteur

Le suivi du risque émetteur est réalisé au quotidien par le gérant.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0 - 10	Toutes Zones	Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

Le FCP ne pourra pas investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro. Ces limites pourront être dépassées pendant une période de six mois suivant la date de création.

6.2. ACTIFS

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

1. Titres de créance, instruments du marché monétaire essentiellement émis en Euro

Fourchette d'exposition : 0 à 120 %, dont :

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le FCP pourra investir dans des titres émis par des émetteurs de toutes zones géographiques y compris de pays hors europe/hors zone euros et de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Niveau de risque de crédit envisagé : Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% dans des titres spéculatifs et/ou non notés. Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Duration : la sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

Exposition au risque de change sur des devises hors euro : de 0 à 10 %.

2. Détention d'actions :

Néant

3. Détention d'actions ou parts d'OPC :

Inférieure à 20%

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 20% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, OPCVM ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, OPCVM ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 20% de son actif net.

4. Instruments dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers

Nature des instruments utilisés : futures

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux, change

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.,
- exposition à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale.

5. Titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés : EMTN, BMTN, Obligations convertibles

L'exposition aux obligations convertibles n'excédera pas 15% de l'actif net et le pourcentage d'exposition indirecte aux actions provenant du calcul du delta des Obligations convertibles n'excédera pas 7.5% de l'actif net.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux.

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : exposition.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

6. Dépôts :

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

7. Emprunts d'espèces :

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

8. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

6.3. Contrats constituant des garanties financières :

Néant

Profil de risque :

Les instruments financiers dans lesquels le fonds sera investi connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

• Risque discrétionnaire

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

• Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

• Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

• Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

• Risque de haut rendement

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées

que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

• **Risque des marchés émergents**

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif). L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalent sur les grandes places internationales.

• **Risque de liquidité :**

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

• **Risque de contrepartie**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

• **Risque de change :**

Une évolution défavorable de l'euro par rapport aux autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner une baisse de la valeur liquidative

• **Risque en matière de durabilité**

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au regard de l'objectif et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents, même s'ils sont intégrés de manière globale dans le processus d'analyse.

De même, les principales incidences négatives de ces risques dans les investissements de l'OPCVM sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte.

Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :

Le règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour autant, la politique ESG de Sunny AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents de ce fonds, qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'alignement taxonomie est égal à 0%.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre.

Indications sur le régime fiscal :

3.1. Au niveau du fcp :

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

3.2. Au niveau des porteurs :

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.sunnyam.com.
- Le prospectus, les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit (8) jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Sunny Asset Management - Service commercial - 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 80 27 18 60. email : contact@sunny-am.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 25 octobre 2019.
- Date de création du Fonds : 10 décembre 2019.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 29/12/2023	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2024	Performance ¹ sur l'exercice
FR0013431889 Part C	100.69	104.99	4.271%
FR0013449790 Part I	98.06	102.51	4.538%
Indicateur de référence	NA	NA	5.86%

Indicateur de référence :

Euribor 3 mois + 2%

¹Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

2. RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (décembre 2023 - décembre 2024)

En 2024, nous avons assisté à de fortes divergences des différents blocs économiques. Les Etats-Unis ont connu une croissance robuste (+2,8%) soutenu par un marché de l'emploi et une consommation interne très dynamiques. Le retour de Trump a stimulé la confiance américaine en fin d'année. La zone euro a connu une faible croissance (+0,8%) pénalisée par des indices de confiance très faibles et une forte instabilité politique, notamment en France et en Allemagne. La Chine n'a, de son côté, pas réussi à redynamiser sa consommation intérieure en dépit de nombreuses mesures de soutien. Côté politique monétaire, la Fed adopte une approche prudente face à une croissance forte, tandis que la BCE est contrainte de réagir au ralentissement économique, et la Chine poursuit son assouplissement monétaire.

Les marchés obligataires

Taux à 10 ans (%)	déc-24	déc-23	Année 2024
Etats-Unis	4,57	3,88	0,69
Allemagne	2,367	2,024	0,34
France	3,195	2,56	0,64
Italie	3,041	3,18	-0,14
Espagne	3,061	2,993	0,07
Portugal	2,842	2,626	0,22

L'année 2024 a été très volatile sur les taux qui ont évolué au gré des anticipations de baisses de taux directeurs. Les taux longs ont ainsi monté pendant plus d'un trimestre, pour rebaisser un peu avant l'été, accélérer cette baisse au 3T, et finir le 4T en forte hausse.

A l'arrivée, les banques centrales (BCE et FED) ont abaissé leurs taux directeurs de 100bp, à des rythmes différents, reflétant les écarts de dynamique de croissance et d'inflation. Le 10 ans allemand s'est tendu de 35bp à 2,37%, le 10 ans français de 64bp à 3,20% avec une hausse marquée depuis la dissolution de l'assemblée au mois de juin, alors que le taux 10 ans italien s'est détendu de 18bp à 3,52%. Aux États-Unis, le 2 ans est resté stable à 4,24%, mais le 10 ans s'est tendu de 69bp à 4,57%, avec un spread 10y-2y passant de -37bp à +33bp. Ces mouvements ont conduit à une reidentification des courbes de taux.

L'année 2024 a été un bon cru pour le marché du crédit, sous l'effet de sa composante taux (le taux nominal du HY européen, en début d'année, était au plus haut depuis 11 ans) combinée à la composante spread (-71 bps à 310 bps sur le HY€). Cette solide performance peut s'expliquer par "un alignement des planètes" proche de l'idéal :

- Les fondamentaux des entreprises restent solides sur la base d'un ratio dette nette / EBITDA inférieur au niveau normatif pré-covid. Les taux de défaut sont contenus à 2,8% en Europe actuellement et Moody's s'attend à un niveau similaire (3,0%) dans douze mois.
- Les facteurs techniques ont fortement soutenu le crédit en 2024. Après deux années de décollecte sur le HY européen, les fonds ont enregistré 8,9 Mds€ de flux positifs, soit un niveau record pour ce compartiment (l'Investment Grade à 64 Mds€ est aussi sur un record).

Les marchés actions

	déc-24	déc-23	Année 2024
S&P 500	5 882	4 770	23,31%
Nasdaq Composite	19 311	15 011	28,64%
Russel 2000	2 230	2 027	10,02%
Euro Stoxx	505,22	474,14	6,56%
DAX	19 909	16 752	18,85%
CAC	7 381	7 543	-2,15%
Shanghai Composite	3 352	2 975	12,67%
Nikkei 225	39 895	33 464	19,22%

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension en 2024, dans la lignée de 2023. Les actions américaines ont dominé, portées par une croissance bénéficiaire solide (S&P 500 +23,31%). La technologie a surperformé, stimulée par la demande en composants IA et stockage cloud (Nvidia +171,25%, Amazon +44,39%, Microsoft +12,93%). En Zone Euro, la baisse des taux et la maîtrise des coûts ont permis aux entreprises de préserver leurs marges malgré un ralentissement de l'activité (Stoxx Europe 600 +5,97%). Le CAC 40 a décroché (-2,15%) sous l'effet de l'instabilité politique après la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. En Asie, la hausse des indices chinois (Shanghai Composite +12,67%, Hang Seng +17,67%) a reposé sur les espoirs de relance plus que sur des fondamentaux solides.

Les indices européens ont connu des performances contrastées en 2024. Les composites ont progressé (Stoxx50 +5,26%, Stoxx600 +5,97%), tandis que le DAX30 allemand a bondi de +18,85%, soutenu par les financières (Commerzbank +49,9%, Deutsche Bank +38,5%) et SAP (+71,6%), malgré le recul de l'automobile (BMW -16,8%). Les marchés du Sud ont profité de la dynamique du secteur banque-assurance (MIB +12,63%, Ibex35 +14,78%, Banco BPM +89,9%). L'Italie a bénéficié du plan NextGenerationEU, et l'Espagne, d'une croissance robuste du PIB (>3%). À l'inverse, le CAC 40 (-2,15%) a souffert de l'incertitude politique et du recul du luxe (LVMH -11,7%, Kering -37,8%). Les banques françaises ont affiché des performances modestes (BNP +1%, Crédit Agricole +10,7%).

Devises et matières premières

Devises	déc-24	déc-23	Année 2024
EUR/USD	1,0354	1,1039	-6,21%
GBP/USD	1,255	1,2731	-1,42%
USD/JPY	157,2	141,04	11,46%

Le dollar américain a connu une année 2024 très favorable, porté par une économie américaine plus robuste que celle du reste du monde et des taux d'intérêt plus attractifs. L'euro a reculé de 6,21 % face au dollar (EUR/USD), tandis que le yen japonais a chuté de 11,46 % (USD/JPY) et le yuan chinois de 2,81 % (USD/CNY).

Matières premières

Matières premières	déc-24	déc-23	Année 2024
Brent USD/Baril	74,64	77,04	-3,12%
Or USD/Once	2624,5	2062,98	27,22%

Le prix du Brent a baissé de 3,12 % sur l'année, en raison des inquiétudes sur la demande mondiale et de la diminution de la prime de risque géopolitique. L'or a enregistré une hausse spectaculaire, soutenue par la demande en tant que valeur refuge face aux tensions géopolitiques, la baisse des taux et les achats massifs des banques centrales.

3. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2023 - décembre 2024)

Dans ce contexte, le portage du fonds a été renforcé au fur et à mesure de l'année. En milieu d'exercice, un investissement en ETF a été fait pour s'exposer aux obligations 1-3 US et capter la baisse des taux courts américains. Également, à des fins de diversifications et de recherche de performance accrue, un investissement a été fait sur l'OPC Sunny Multi-Oblig. En outre, l'investissement sur le fonds Sunny Recovery a été conservé pour diversification.

Ainsi, en fin d'exercice, le portefeuille était investi pour environ 45% en crédit High Yield (14% sur les Call Court, 15% sur le High Beta, 14% sur le Low Beta, 4% sur les Convertibles High Yield), 7% sur les Hybrides, 16% en OPC/ETF et le solde soit 30% sur le crédit Investement Grade.

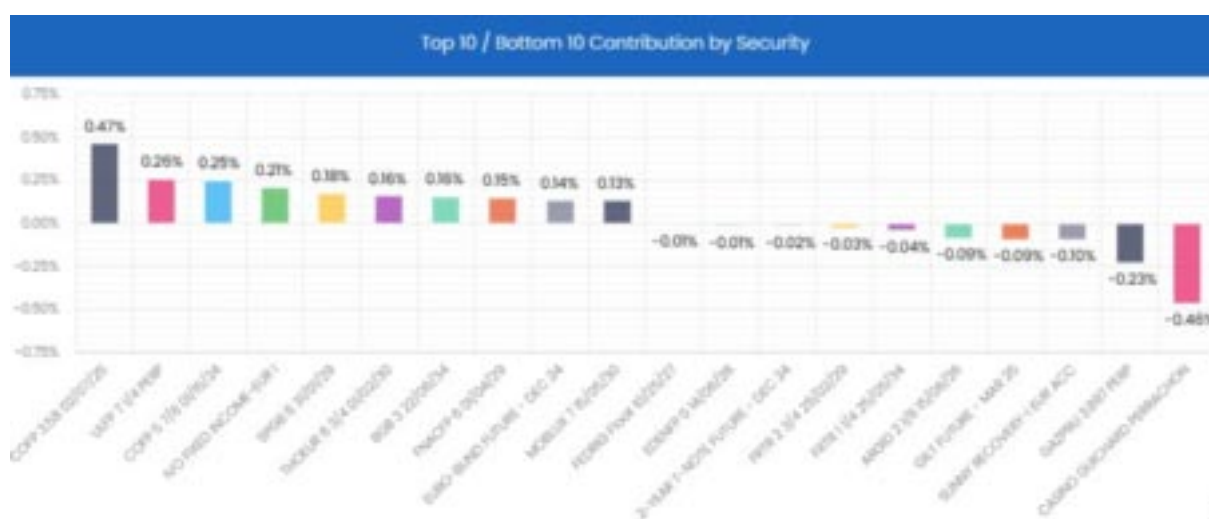
Le portefeuille affiche au 31/12/2024 un portage de 3.61% et une sensibilité de 2.22.

A noter que les instruments dérivés de type Futures ont été autorisés en fin d'exercice dans le prospectus, permettant d'avoir des outils supplémentaires pour la gestion de l'exposition aux taux et de la sensibilité du portefeuille.

La performance du fonds sur l'année 2024 est de +4.27%/+4.54% sur la part R/I, portée par le portage naturel du portefeuille et par la baisse des spreads de crédit, la composante taux ayant été quasi-nulle sur la période.

L'indice de référence (Euribor 3 mois + 2%) a réalisé une performance de +5.86% sur la période.

Ci-dessous les 10 meilleurs/pires contributeurs à la performance sur l'exercice écoulée :



PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
Spanien Bds. 31.05.24	493 930,0	
Frankreich TBI 25.02.29	412 798,6	
Spanien Bos. 31.01.29	346 268,6	
SPGB 6 31/01/29	346 268,6	
SUNNY MULTI-OBLIG - I	335 243,7	
Frankreich TBI 25.02.29		400 108,4
FRTR 2 3/4 25/02/29		400 108,4
Sunny Short Duration - C		320 166,0
UNION PLUS		314 181,6
BGB 3 22/06/34		310 512,6

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

Néant.

Indication des changements à venir :

Fusion-absorption de l'OPCVM par Sunny Multi-Oblig le 17/02/2025, sur base des Valeurs Liquidatives du 14/02/2025. Une information a été communiquée aux Porteurs via Euroclear.

Mouvements et Commission de Surperformance : A compléter Risk-Manager.

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 200,4%, arrêté au 31 décembre 2024.

Aucune commission de performance n'est prévue.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant.

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : <https://www.sunny-am.com/contact/>

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR :

Le FCP relève de l'article 6 du Règlement SFDR et ne tient pas compte du risque de durabilité dans son processus de sélection des investissements.

Information sur la politique de rémunération1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 2014/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communicant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts).

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

**Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.*

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	718 146,14	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	718 146,14	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	4 824 736,50	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 824 736,50	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 064 884,70	-
OPCVM	1 064 884,70	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	6 198,33	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	6 613 965,67	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	12 082,46	-
Comptes financiers	151 237,56	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	163 320,02	-
Total Actif I + II	6 777 285,69	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	6 484 059,89	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	279 040,26	-
Capitaux propres I	6 763 100,15	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	6 198,32	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	6 198,32	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	7 987,22	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	7 987,22	-
Total Passifs: I + II + III + IV	6 777 285,69	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	225 979,12	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	11 475,33	-
Sous-total Produits sur opérations financières	237 454,45	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 037,71	-
Sous-total charges sur opérations financières	-1 037,71	-
Total Revenus financiers nets (A)	236 416,74	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-70 330,94	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-70 330,94	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	166 085,80	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 205,80	-
Sous-total revenus nets I = C + D	164 880,00	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-37 249,00	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-26 083,86	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-63 332,86	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-2 102,08	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-65 434,94	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	179 381,45	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	864,37	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	180 245,82	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-650,62	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	179 595,20	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	279 040,26	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

STRATEGIE RENDEMENT OBLIGATAIRE (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire).

L'objectif de gestion de STRATEGIE RENDEMENT OBLIGATAIRE (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	6 763 100,15	6 236 264,43	6 140 927,60	8 881 019,88	3 384 182,70
	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART C					
FR0013455987					
Actif net	5 881 184,10	4 959 829,70	4 624 838,11	6 917 513,63	3 384 182,70
Nombre de parts ou actions	56 012,7222	49 254,3403	46 992,9057	66 504,7855	32 832,0302
Valeur liquidative unitaire	104,99	100,69	98,41	104,01	103,07
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,51	-5,27	1,18	2,30	-1,96

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART I					
FR0014001TZ9					
Actif net	881 916,05	1 276 434,73	1 516 089,49	1 963 506,25	-
Nombre de parts ou actions	8 603,00	13 016	15 858	19 481	-
Valeur liquidative unitaire	102,51	98,06	95,6	100,79	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,73	-4,89	1,38	2,47	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020- 07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

1. Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

• Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

• **Actions et parts d'autres OPC**

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

• **Instruments financiers à terme fermes et conditionnels**

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

• **Devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pensions ont été évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

2. Methodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	6 236 264,43	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	1 900 285,42	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 656 448,46	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	166 085,80	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-63 332,86	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	180 245,82	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	6 763 100,15	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0013455987	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	17 488,9691	1 790 346,96
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-10 730,5872	-1 100 640,04
Solde net des souscriptions/rachats	6 758,3819	689 706,92

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART I

FR0014001TZ9	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 103	109 938,46
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-5 516	-555 808,42
Solde net des souscriptions/rachats	-4 413	-445 869,96

PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013455987	PART C	Capitalisable	EUR	5 881 184,10	56 012,7222	104,99
FR0014001TZ9	PART I	Capitalisable	EUR	881 916,05	8 603	102,51

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	321,33	127,05	91,33	102,95	321,33	-
Espagne	106,10	-	-	106,10	106,10	-
Allemagne	98,46	98,46	-	-	98,46	-
Autriche	96,43	-	96,43	-	96,43	-
Italie	95,83	-	95,83	-	95,83	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	718,15	225,51	283,59	209,05	718,15	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	4 824,73	3 529,76	1 294,97	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	151,24	-	-	-	151,24
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	618,72	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	4 148,48	1 294,97	-	151,24

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	102,07	-	99,83	1 066,20	2 250,62	535,32	770,69
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	151,24	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	395,82	-	222,90	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	253,31	-	99,83	1 462,02	2 250,62	758,22	770,69

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	USD+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	6,59	2,31	-	-	-
Comptes financiers	25,45	27,52	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	32,04	29,83	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	324,69072	198,78463	194,67079
Obligations et valeurs assimilées	1 501,48802	3 323,24848	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	1 826,17874	3 522,03311	194,67079

« Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est réalisé à partir des principales notations financières proposées par les agences de notation, selon la méthodologie suivante : lorsqu'il existe plusieurs notations de même nature, la seconde meilleure note dans la hiérarchie des notes parmi les notations proposées est automatiquement sélectionnée ; dans le cas où il n'existe que 2 notations, la pire des 2 notes s'applique et dans le cas où il n'existe qu'une seule notation, cette dernière est sélectionnée. En l'absence de rating du titre, c'est la notation de l'émetteur qui trouvera à s'appliquer selon les principes hiérarchiques décrits précédemment. Pour les titres « subordonnées » où il n'existerait que des ratings émetteurs ne tenant pas compte de la subordination du titre, la méthodologie décrite ci-dessus détermine une notation, qui est ensuite abaissée de 2 crans.

Enfin si le titre ou l'émetteur fait l'objet d'une notation interne, c'est cette notation qui prime ».

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	343 213,20
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Actions	France	EUR	304 771,50
LU1407887329	AMUNDI US TREASURY BOND 1-3Y - UCITS ETF EUR He Dis	Amundi Luxembourg	Fonds indiciel (ETF)	Luxembourg	EUR	416 900,00
Total						1 064 884,70

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	3 187,50
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	8 894,96
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	12 082,46
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-6 369,00
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-1 618,22
Total des dettes	-7 987,22
Total des créances et dettes	4 095,24

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1.1 % TTC Taux maximum Part I : 0.85% TTC Taux maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC, il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
3	Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum)
	Dépositaire		Valeurs mobilières : 25 € Excepté pour les pays non matures : 130 € Produits dérivés listés : 4 € par instruction. Autres contrats OTC : 10 € OPC : 30 € OPC off shore : 120 €
	Société de Gestion		En fonction de l'échéance de l'obligation : 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.15% 3 – 5 ans : 0.24% 5 – 7 ans : 0.36% 7 – 10 ans : 0.42% >10 ans : 0.69%
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

PART C

FR0013455987	31/12/2024
Frais fixes	60 517,95
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0014001TZ9	31/12/2024
Frais fixes	9 812,99
Frais fixes en % actuel	0,85
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	343 213,20
	FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	304 771,50
Total			647 984,70

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	164 880,00	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	164 880,00	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	164 880,00	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0013455987	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	141 519,72	-
Total	141 519,72	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0014001TZ9	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	23 360,28	-
Total	23 360,28	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-65 434,94	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-65 434,94	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-65 434,94	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR0013455987	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-56 918,32	-
Total	-56 918,32	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0014001TZ9	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-8 516,62	-
Total	-8 516,62	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			5 542 882,64	81,96
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			718 146,14	10,62
Compagnies aériennes			102 953,22	1,52
AIR FRANCE KLM VAR CV PERPETUAL	EUR	100 000	102 953,22	1,52
Expert en finance			98 240,00	1,45
SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	EUR	100 000	98 240,00	1,45
Fer et acier			96 430,79	1,43
VOESTALPINE AG 2.75% CV 28/04/2028	EUR	100 000	96 430,79	1,43
Gestion financière			215 967,07	3,19
EDENRED 0% CV 14/6/2028	EUR	1 567	91 324,76	1,35
NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	EUR	100 000	95 831,41	1,42
WORLDLINE SA FRANCE 0% CV 30/07/2025	EUR	248	28 810,90	0,42
Services de livraison			98 452,88	1,46
DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	EUR	100 000	98 452,88	1,46
Télécommunications filaires			106 102,18	1,57
CELLNEX TELECOM SA CV 2.125% 11/08/2030	EUR	100 000	106 102,18	1,57
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 824 736,50	71,34
Agriculture et pêche			105 822,75	1,56
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	EUR	100 000	105 822,75	1,56
Assurance services complets			102 485,95	1,52
ASR NEDERLAND NV VAR 29/09/2045	EUR	100 000	102 485,95	1,52
Assurance vie			204 678,28	3,03
AVIVA PLC VAR 04/12/2045	EUR	100 000	100 444,40	1,49
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES PERP VAR	EUR	100 000	104 233,88	1,54
Automobiles			104 590,83	1,55
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.875% 05/01/2026	EUR	100 000	104 590,83	1,55
Banques			422 714,47	6,25
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	EUR	100 000	103 888,49	1,54
CRELAN SA VAR 28/02/2030	EUR	100 000	115 135,97	1,70
RCI BANQUE SA VAR 09/10/2034	EUR	100 000	103 498,89	1,53
SOCIETE GENERALE VAR 21/04/2026	EUR	100 000	100 191,12	1,48
Chimie			106 038,33	1,57
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	EUR	100 000	106 038,33	1,57
Composants électriques			110 137,70	1,63
NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	EUR	100 000	110 137,70	1,63

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Détaillants et grossistes Alimentation			104 252,00	1,54
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	EUR	100 000	104 252,00	1,54
Distributeurs spécialisés			106 612,33	1,58
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	EUR	100 000	106 612,33	1,58
Électricité conventionnelle			104 969,64	1,55
AS2 SPA VAR PERTPETUAL	EUR	100 000	104 969,64	1,55
Équipements de bureau électroniques			102 070,43	1,51
QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	EUR	100 000	102 070,43	1,51
État			357 902,95	5,29
SPAIN 6% 31/01/29	EUR	300 000	357 902,95	5,29
Expert en finance			1 764 307,30	26,09
ABERTIS FINANCE BV VAR PERPETUAL	EUR	100 000	103 015,96	1,52
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	EUR	100 000	102 200,54	1,51
ACCORINVEST GROUP SA 6.375% 15/10/2029	EUR	100 000	107 098,32	1,58
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	EUR	100 000	107 235,01	1,59
AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	EUR	100 000	99 827,08	1,48
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	EUR	100 000	107 442,67	1,59
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	EUR	100 000	98 050,63	1,45
DEUCE FINCO VAR 15/06/2027	EUR	100 000	101 568,01	1,50
GAZPROM PJSC VAR PERPETUAL	EUR	100 000	42 081,00	0,62
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	EUR	100 000	107 537,00	1,59
INEOS FINANCE PLC 6.625% 15/05/2028	EUR	100 000	104 904,33	1,55
IPD 3 BV 8% 15/06/2028	EUR	100 000	106 170,58	1,57
LORCA TELECOM BONDCO 5.75% 30/04/2029	EUR	100 000	107 189,00	1,58
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028	EUR	100 000	105 200,00	1,56
MOBILUX FINANCE SAS 7% 15/05/2030	EUR	100 000	105 260,33	1,56
QUATRIM 4.95% PIK 15/01/2027	EUR	88 810	53 434,76	0,79
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	EUR	100 000	106 076,25	1,57
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	EUR	100 000	100 015,83	1,48
Fournisseurs industriels			96 442,32	1,43
ELIS SA 1.625% 03/04/2028	EUR	100 000	96 442,32	1,43
Industries diversifiées			94 421,00	1,40
CAB 3.375% 01/02/2028	EUR	100 000	94 421,00	1,40
Papiers			100 185,08	1,48
SAPPI PAPER HOLDING GMBH 3.125% 15/04/2026	EUR	100 000	100 185,08	1,48
Pharmacie			100 958,00	1,49
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	100 000	100 958,00	1,49
Pièces détachées d'automobiles			98 966,25	1,46
FAURECIA 3.125% 15/06/2026	EUR	100 000	98 966,25	1,46
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			111 260,40	1,64
UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	EUR	100 000	111 260,40	1,64

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Service location et de crédit bail: consommateur			105 084,63	1,55
ALD SA 3.875% 22/02/2027	EUR	100 000	105 084,63	1,55
Services d'appui professionnels			105 082,00	1,55
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	100 000	105 082,00	1,55
Télécommunications filaires			211 752,19	3,13
EIRCOM FINANCE DAC 3.5% 15/05/2026	EUR	100 000	100 113,67	1,48
ILIAD SA 5.37% 15/02/2029	EUR	100 000	111 638,52	1,65
Voyage et tourisme			104 001,67	1,54
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	100 000	104 001,67	1,54
Parts d'OPC et fonds d'investissements			1 064 884,70	15,74
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			1 064 884,70	15,74
AMUNDI US TREASURY BOND 1-3Y - UCITS ETF EUR He Dis	EUR	5 000	416 900,00	6,16
SUNNY MULTI OBLIG FCP	EUR	330	343 213,20	5,07
SUNNY RECOVERY I	EUR	2 350	304 771,50	4,51
Total			6 607 767,34	97,70

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
LONG GILT 0325	2	-	5 957,69	222 894,91	
US 2 YR NOT 0425	2	-	240,63	395 821,31	
Sous total		-	6 198,32	618 716,22	
Options					
Sous total		-	-	-	

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	6 198,32	618 716,22

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	6 607 767,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-6 198,32
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	169 518,35
Autres passifs (-)	-7 987,22
Total = actif net	6 763 100,15

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom right portion of the page, creating a sense of movement and depth.

comptes
annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	20 352 985,56	19 325 648,87
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 279 976,26	18 288 104,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 073 009,30	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	1 037 544,75
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	9 571,71	13 425,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 571,71	13 425,00
Comptes financiers	1 094 344,22	956 811,46
Liquidités	1 094 344,22	956 811,46
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	21 456 901,49	20 295 885,33

BILAN passif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	21 102 426,85	19 977 774,17
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-228 130,54	-176 009,61
• Résultat de l'exercice	573 671,51	477 250,59
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	21 447 967,82	20 279 015,15
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	8 933,67	16 870,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 933,67	16 870,18
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	21 456 901,49	20 295 885,33

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 027,89	1 442,26
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	693 403,15	634 155,09
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	704 431,04	635 597,35
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-41,26	-5 152,02
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-41,26	-5 152,02
Résultat sur opérations financières (I - II)	704 389,78	630 445,33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-130 718,27	-194 996,94
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	573 671,51	435 448,39
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	41 802,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	573 671,51	477 250,59

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

- Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour.
- Les options sont valorisées au cours de clôture.
- Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités ;

Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.



Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part : 0.50% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement <i>Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</i> Dépositaire Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	(valeurs / taux TTC maximum) Valeurs mobilières : 25 € Excepté pour les pays non matures : 130 € Produits dérivés listés : 4 € par instruction. Autres contrats OTC : 10 € OPC : 30 € OPC off shore : 120 € En fonction de l'échéance de l'obligation : En fonction de l'échéance de l'obligation : 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.05% 3 – 5 ans : 0.08% 5 – 7 ans : 0.12% 7 – 10 ans : 0.14% >10 ans : 0.23%
Commission de surperformance	Actif net	Part : Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.



	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	20 279 015,15	17 055 123,72
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	41 610 870,00	5 283 390,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-41 610 870,00	-914 970,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	44 614,79	48 266,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-268 892,84	-212 955,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-3 852,49	-6 328,06
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	823 411,70	-1 408 959,77
- Différence d'estimation exercice N	-391 027,11	-1 214 438,81
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 214 438,81	194 520,96
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	573 671,51	435 448,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	21 447 967,82	20 279 015,15

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	451 898,10	-
Obligations à taux fixe	13 723 523,11	-
Obligations à taux variable	5 104 555,05	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	14 175 421,21	4 913 574,30	190 980,75	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 094 344,22
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	225 174,25	1 389 497,89	12 891 559,88	288 359,50	4 485 384,74
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 094 344,22	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	9 571,71
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	9 571,71
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	8 933,67
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	8 779,44
Debiteurs et créditeurs divers	154,23
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	399 000	41 610 870,00	399 000	41 610 870,00
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,63
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	573 671,51	477 250,59
Total	573 671,51	477 250,59
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	573 671,51	477 250,59
Total	573 671,51	477 250,59
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-228 130,54	-176 009,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-228 130,54	-176 009,61
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-228 130,54	-176 009,61
Total	-228 130,54	-176 009,61
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	21 447 967,82	20 279 015,15	17 055 123,72	20 452 329,07	15 295 481,30
Nombre de parts en circulation	201 000	201 000	159 000	194 547	144 547
Valeur liquidative	106,7	100,89	107,26	105,12	105,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,71	1,49	2,30	0,68	-0,19

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 6 juillet 2016.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2256949749	ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	296 970,81	EUR	1,38
DE000A254YS5	ACCENTRO REAL ESTATE AG TV 13/02/2026	PROPRE	100 000,00	35 715,42	EUR	0,17
XS2451372499	ALD SA 1.25% 02/03/2026	PROPRE	200 000,00	193 206,99	EUR	0,90
XS2054539627	ALTICE FRANCE SA 2.5% 15/01/2025	PROPRE	200 000,00	194 465,33	EUR	0,91
XS2189356996	ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	PROPRE	200 000,00	179 312,67	EUR	0,84
FR0013425170	ARKEMA VARIBALE PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	299 881,43	EUR	1,40
XS2114413565	AT T INC VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	100 000,00	98 291,23	EUR	0,46
XS1508392625	ATF NETHERLANDS BV VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	153 319,02	EUR	0,71
XS1316569638	AUTOSTRAD PER L'ITALIA 1.875% 04/11/2025	PROPRE	300 000,00	291 709,13	EUR	1,36
XS2251742537	AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	PROPRE	300 000,00	295 764,25	EUR	1,38
FR0014009A50	BANQUE FED CRED MUTUEL 1% 23/05/2025	PROPRE	300 000,00	291 773,26	EUR	1,36
FR0013299641	BNP PARIBAS CARDIFF 29/11/2024	PROPRE	200 000,00	194 609,26	EUR	0,91
XS1325645825	BNP PARIBAS 2.75% 27/01/2026	PROPRE	300 000,00	305 358,53	EUR	1,42
FR0014007VF4	BPCE SA 0.375% 02/02/2026	PROPRE	300 000,00	284 031,53	EUR	1,32
XS2545263399	CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12/10/2025	PROPRE	100 000,00	100 848,02	EUR	0,47
FR0014003Z81	CARREFOUR BANQUE 0.107% 14/06/2025	PROPRE	200 000,00	190 710,69	EUR	0,89
FR0013409265	CIE DE PHALSBURG 5% 27/03/2024	PROPRE	200 000,00	139 704,92	EUR	0,65
XS2274815369	CONTOURGLOBALPOWER HOLDING 2.75% 01/01/2026	PROPRE	300 000,00	287 883,83	EUR	1,34
FR00140007B4	CRD MUTUEL ARKEA 0.01% 28/01/2026	PROPRE	200 000,00	187 542,63	EUR	0,87
XS2067135421	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	PROPRE	400 000,00	381 731,28	EUR	1,78
BE0002872530	CRELAN SA 5.375% 31/10/2025	PROPRE	300 000,00	311 156,67	EUR	1,45
XS1490137418	CROWN EURO HOLDINGS SA 2.625% 30/09/2024	PROPRE	300 000,00	298 551,38	EUR	1,39
XS1813579593	DARLING GLOBAL FINANCE 3.625% 15/05/2026	PROPRE	300 000,00	298 660,00	EUR	1,39
XS2009152591	EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	PROPRE	300 000,00	290 050,46	EUR	1,35
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/2025	PROPRE	200 000,00	194 568,73	EUR	0,91

NAVARRÉ OBLIGATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2035564975	ENBW VAR 05/11/2079	PROPRE	200 000,00	196 208,70	EUR	0,91
XS0954675129	ENEL SPA TF/TV 10/01/2074	PROPRE	300 000,00	316 945,38	EUR	1,48
PTEDPKOM0034	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 30/04/2079	PROPRE	300 000,00	309 613,41	EUR	1,44
BE6321718346	ENI FINANCE INTL SA 1.275% 05/05/2025	PROPRE	200 000,00	196 225,03	EUR	0,91
XS1785467751	FAURECIA 2.625% 15/06/2025	PROPRE	200 000,00	197 082,50	EUR	0,92
XS2180509999	FERRARI NV 1.5% 27/05/2025	PROPRE	200 000,00	196 309,48	EUR	0,92
XS2548508451	FIBER BIDCO SPA FRN 25/10/2027	PROPRE	100 000,00	101 988,31	EUR	0,48
XS0215093534	FINMECCANI 4.875% 24/03/2025 *EUR	PROPRE	200 000,00	210 636,21	EUR	0,98
XS1987729412	FNAC DARTY SA 1.875% 30/05/2024	PROPRE	200 000,00	198 927,75	EUR	0,93
XS2250153769	GARFUNKELUX HOLDCO 3 SA 6.75% 01/11/2025	PROPRE	100 000,00	81 585,27	EUR	0,38
XS2243636219	GAZPROM PJSC VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	181 849,50	EUR	0,85
XS1050842423	GLENCORE FINANCE EUROPE 3.75% 01/04/2026	PROPRE	300 000,00	311 232,34	EUR	1,45
XS2294854745	GOLDSTORY SAS 5.375% 01/03/2026	PROPRE	100 000,00	101 753,53	EUR	0,47
FR0011896513	GROUPAMA SA VAR PERPETUAL	PROPRE	100 000,00	104 329,97	EUR	0,49
XS2360856517	HLD EUROPE 3.85% 16/07/2027	PROPRE	100 000,00	97 378,75	EUR	0,45
XS1713466495	HOLCIM FINANCE LUX SA VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	302 690,41	EUR	1,41
FR0013331196	ILIAD SA 1.875% 25/04/2025	PROPRE	200 000,00	197 490,21	EUR	0,92
FR0012370872	IMERYS SA 2% 10/12/2024	PROPRE	200 000,00	196 460,30	EUR	0,92
XS2250349581	INEOS FINANCE PLC 3.375% 31/03/2026	PROPRE	100 000,00	98 887,84	EUR	0,46
XS2009038113	INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	PROPRE	300 000,00	299 130,00	EUR	1,39
FR0013367174	IPSFP 2.875% 21/09/2025	PROPRE	100 000,00	98 401,94	EUR	0,46
XS2580885908	IQUERA GROUP FRN 15/02/2027	PROPRE	100 000,00	88 992,44	EUR	0,41
XS1684387456	IQVIA INC 2.875% 15/09/2025	PROPRE	300 000,00	298 756,50	EUR	1,39
FR0013509627	JCDECAUX SA 2% 24/10/2024	PROPRE	100 000,00	98 839,98	EUR	0,46
XS2296019891	JUST EAT TAKEAWAY 0% CONV 09/08/2025	PROPRE	100 000,00	90 763,00	EUR	0,42
XS2069101868	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	297 356,22	EUR	1,39
FR001400HX73	L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	PROPRE	200 000,00	203 678,52	EUR	0,95
XS2634593854	LINDE PLC 3.625% 12/06/2025	PROPRE	200 000,00	205 410,79	EUR	0,96
XS2361343697	LION POLARIS LUX VAR 01/07/2026	PROPRE	100 000,00	100 451,26	EUR	0,47
XS2264074647	LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	PROPRE	300 000,00	293 865,29	EUR	1,37

NAVARRÉ OBLIGATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400HJE7	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE 3.375% 21/10/2025	PROPRE	200 000,00	202 736,75	EUR	0,95
XS1963744260	MCDONALDS CORP 0.90% 15/06/2026	PROPRE	100 000,00	95 752,72	EUR	0,45
XS2020670779	MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 0.25% 02/07/2025	PROPRE	200 000,00	191 152,73	EUR	0,89
XS2166217278	NETFLIX INC 3% 15/06/2025	PROPRE	200 000,00	199 302,00	EUR	0,93
FR0013248713	NEXANS SA 2.75% 05/04/2024	PROPRE	200 000,00	203 264,46	EUR	0,95
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	2 400,00	152 779,20	EUR	0,71
XS2010044977	NGG FINANCE PLC VAR 05/12/2079	PROPRE	200 000,00	196 377,51	EUR	0,92
XS2241400295	OCI NV 3.625% 15/10/2025	PROPRE	200 000,00	180 043,95	EUR	0,84
XS1294343337	OMV AG VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	208 329,83	EUR	0,97
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	300 000,00	304 885,30	EUR	1,42
XS1824425182	PETROLEOS MEXICANOS 3.625% 24/11/2025	PROPRE	100 000,00	94 287,17	EUR	0,44
FR0013478849	QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	PROPRE	300 000,00	298 721,71	EUR	1,39
XS2010039118	QUATRIM 5.875% 15/01/2024	PROPRE	100 000,00	85 469,33	EUR	0,40
FR001400F0U6	RCI BANQUE SA 4.625% 13/07/2026	PROPRE	200 000,00	209 071,54	EUR	0,97
XS2199445193	REBECCA BIDCO GMBH 5.75% 15/07/2025	PROPRE	100 000,00	102 372,33	EUR	0,48
FR0013299435	RENAULT SA 1% 28/11/2025	PROPRE	100 000,00	95 574,36	EUR	0,45
FR0014000NZ4	RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	PROPRE	100 000,00	98 474,06	EUR	0,46
XS1207058733	REPSOL INTL FINANCE VAR 25/03/2075	PROPRE	300 000,00	310 205,41	EUR	1,45
XS1819575066	ROLLS ROYCE PLC 0.875% 09/05/2024	PROPRE	200 000,00	198 844,76	EUR	0,93
XS2244322082	ROLLS ROYCE PLC 4.625% 16/02/2026	PROPRE	100 000,00	103 662,07	EUR	0,48
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	200 000,00	187 696,82	EUR	0,88
XS1961852750	SAPPI PAPER HOLDING GMBH 3.125% 15/04/2026	PROPRE	200 000,00	195 862,17	EUR	0,91
FR0013509098	SOCIETE GENERALE VAR 21/04/2026	PROPRE	300 000,00	292 022,88	EUR	1,36
FR0013426376	SPIE SA 2.625% 18/06/2026	PROPRE	300 000,00	298 638,76	EUR	1,39
FR0013323326	STELLANTIS NV 2% 20/03/2025	PROPRE	200 000,00	199 424,47	EUR	0,93
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	304 570,62	EUR	1,42
XS2244837162	TEREOS FIN GROUP 7.5% 30/10/2025	PROPRE	100 000,00	103 569,50	EUR	0,48
XS2198213956	TEVA PHARM FNC NL II 6% 31/01/2025	PROPRE	300 000,00	311 604,00	EUR	1,45
FR0013311347	THALES SA 0.75% 23/01/2025	PROPRE	200 000,00	195 847,81	EUR	0,91
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	300 000,00	300 370,93	EUR	1,40

NAVARRE OBLIGATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A3LC4C3	TRATON FINANCE LUX SA 4.125% 18/01/2025	PROPRE	200 000,00	208 628,96	EUR	0,97
FR001400IU83	UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	305 410,21	EUR	1,42
XS2111946930	UNITED GROUP BV 3.125% 15/02/2026	PROPRE	100 000,00	97 352,92	EUR	0,45
XS2352739184	VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	PROPRE	173 527,00	177 876,74	EUR	0,83
XS2204842384	VERISURE HOLDING AB 3.875% 15/07/2026	PROPRE	100 000,00	100 316,14	EUR	0,47
XS1405766897	VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 02/04/2025	PROPRE	200 000,00	195 157,67	EUR	0,91
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	100 000,00	97 584,67	EUR	0,45
XS1799938995	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	302 664,15	EUR	1,41
FR0013526803	WORLDLINE SA FRANCE 0% CV 30/07/2025	PROPRE	1 900,00	208 355,90	EUR	0,97
XS1794084068	WPP FINANCE 2016 1.375% 20/03/2025	PROPRE	200 000,00	196 655,45	EUR	0,92
Total Obligation				19 279 976,26		89,89
O.P.C.V.M.						
FR0000009987	UNION +	PROPRE	5,50	1 073 009,30	EUR	5,00
Total O.P.C.V.M.				1 073 009,30		5,00
Total Valeurs mobilières				20 352 985,56		94,89
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-154,23	-154,23	EUR	-0,00
Total AUTRES				-154,23		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 094 344,22	1 094 344,22	EUR	5,10
Total BANQUE OU ATTENTE				1 094 344,22		5,10
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 779,44	-8 779,44	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-8 779,44		-0,04
Total Liquidités				1 085 410,55		5,06
Coupons						
Obligation						
XS2274815369	CONTOUR 2.75% 01/26	ACHLIG	300,00	4 125,00	EUR	0,02
XS2548508451	FIBER FRN 2027	ACHLIG	100,00	2 509,21	EUR	0,01
XS2010039118	QUATRIM 5.875% 01/24	ACHLIG	100,00	2 937,50	EUR	0,01
Total Obligation				9 571,71		0,04
Total Coupons				9 571,71		0,04
Total NAVARRE OBLIGATIONS				21 447 967,82		100,00

INFORMATIONS SFDR

